



[0:00:04.7] Bonjour tout le monde. Il est 14 h 02; je pense que c'est l'heure de commencer.

Merci de participer à la conférence téléphonique d'aujourd'hui. Je m'appelle Asim et je suis avec mes collègues Greg Izeff et Edward Popov de Miller Thomson, représentant nommé par la Cour dans ce dossier avec Cox & Palmer. Le but de cet appel est bien précis. Nous avons étudié les documents déposés par la compagnie en vue de l'audience de révision du 5 mars et nous aimerions vous faire part de nos avis préliminaires sur la requête.

[0:00:47.4] Nous n'avons pas encore consulté le rapport du contrôleur, qui pourrait avoir une incidence sur notre point de vue. Avant de commencer, permettez-moi de donner quelques consignes générales sur le déroulement de la séance : premièrement, comme le nombre de participants rendrait cet exercice difficile, nous n'avons pas prévu de temps pour les questions. Nous vous invitons plutôt à nous les envoyer par courriel. Nous regrouperons toutes les questions et les réponses dans un document diffusé sur notre site Web, au [www.millertthomson.com/fr](http://www.millertthomson.com/fr) – *ou en pour la version anglaise* – /quadrigacx. Vous pouvez aussi vous rendre à l'adresse [millertthomson.com](http://millertthomson.com) et cliquer sur le lien « QuadrigaCX » de la page d'accueil pour accéder au site Web.

[0:01:41.2] Deuxièmement, nous présumons que vous êtes tous des utilisateurs touchés. Nous n'avons aucun moyen de vérifier si c'est le cas et nous ne savons pas si quelqu'un d'autre participe à l'appel. Par conséquent, nous ne parlerons pas de notre stratégie et ne donnerons aucune [0:02:02.1] information sensible. [0:02:05.5] Le Comité officiel s'en chargera lorsqu'il sera formé.

[0:02:12.6] Allons-y. Le 5 mars, la compagnie demandera deux ordonnances au juge : la première pour la prolongation de la suspension pendant environ 45 à 60 jours et la seconde, pour la nomination d'un chef de la restructuration. Depuis leur nomination, les représentants ont travaillé sur plusieurs de nombreux dossiers, dont un appel de candidatures pour le Comité officiel. Les personnes nommées à ce comité travailleront avec les représentants et leur transmettront leurs directives. Le Comité officiel étant en cours de création, les représentants ont dû étudier la requête de révision sans son apport. Quelques minutes avant cet appel, nous avons reçu un courriel concernant l'ordonnance de nomination des représentants, que nous avons soumise au tribunal et qui a depuis été signée par le juge. Les représentants ont le pouvoir d'agir ainsi, le temps que le Comité officiel soit mis sur pied. Nous espérons nommer les membres du Comité dans les 10 prochains jours. Voilà le contexte qui sous-tend nos avis préliminaires. Notre objectif était de préserver les droits des utilisateurs touchés dans l'attente de la nomination du Comité officiel tout en repoussant le redressement demandé par la compagnie. Nous estimions que nous n'aurions pas pu recommander ce redressement au Comité officiel après sa création. Nous avons envoyé hier aux avocats de la compagnie une lettre exposant nos avis préliminaires. Pendant cet appel, je lirai le contenu de cette lettre pour que tout le monde comprenne notre point de vue. Voici donc la lettre aux avocats de Quadriga, datée du 27 février 2019 :

[0:02:12.6] La présente concerne l'ordonnance de l'honorable juge Wood de la Cour suprême de la Nouvelle-Écosse datée du 5 février 2019, laquelle prévoit entre autres la protection des demandeurs contre leurs créanciers en vertu de la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies et la nomination d'Ernst & Young comme contrôleur des demandeurs. Elle fait aussi référence à la décision rendue par la Cour le 19 février 2019 [0:05:02.0] dans le cadre des procédures, laquelle prévoit entre autres la nomination de Miller Thomson S.E.N.C.R.L., s.r.l. et de Cox & Palmer comme représentants des utilisateurs touchés par la fermeture de la plateforme d'échange de cryptomonnaie QuadrigaCX (les « utilisateurs touchés »). La présente lettre énonce l'avis des représentants sur les documents déposés par les demandeurs dans le cadre de la requête devant être présentée le 5 mars 2019 (la « requête de révision ») en vue de l'obtention d'ordonnances visant : i) la prolongation de la suspension des procédures pour une période de 45 à 60 jours; et ii) la nomination du chef de la restructuration. Depuis leur nomination, les représentants travaillent en consultation avec le contrôleur et les demandeurs; ils ont notamment rédigé un projet d'ordonnance visant à officialiser la décision portant sur les représentants, lequel a été déposé aujourd'hui à la Cour avec l'accord de toutes les parties. Les représentants ont aussi établi des canaux de communication avec les utilisateurs touchés et lancé un appel de déclaration d'intérêt à devenir membre du Comité officiel des utilisateurs touchés, qui sera formé en vertu de l'ordonnance de nomination des représentants. Le processus de formation du Comité officiel est en cours, mais aucun membre n'a encore été sélectionné. Dans les circonstances, notre capacité à répondre à la requête de révision est limitée. Nous estimons qu'il serait mal avisé de lier le Comité officiel avant sa création. Dans ce contexte, la présente lettre énonce notre avis sur la requête de révision. Point un : Les représentants déposeront une requête pour que toute ordonnance accordée soit rendue sans préjudice au droit des représentants de demander à la Cour un redressement en cas de modification ou de contestation d'une modalité de l'une [0:07:28.4] des ordonnances. Comme le seul intérêt financier dans le patrimoine de Quadriga – à savoir les utilisateurs touchés par l'entremise du Comité officiel – ne pourra pas faire valoir son point de vue, nous sommes d'avis que toute prolongation de la suspension des procédures devrait être de courte durée. Sous réserve du point 1 – le point étant celui sur l'« absence de préjudice » que je viens de mentionner –, nous jugeons qu'une prolongation de 30 jours serait suffisante, le temps que le Comité officiel soit mis sur pied. Nous avons remis au conseiller juridique des demandeurs nos commentaires sur le projet d'ordonnance de nomination du CR. En résumé, nos commentaires s'articulent autour de ce qui suit :

- a) Nous voyons d'un bon œil la nomination du CR, car les administrateurs actuels, peu avertis et parfois en conflit d'intérêts, pourraient compter sur un professionnel indépendant expérimenté qui connaît bien les procédures d'insolvabilité. Nous nous opposons cependant à tout double emploi entre le CR et le contrôleur, car cela pourrait compromettre les recouvrements du groupe. Le rôle du CR par rapport à celui du contrôleur n'est pas bien défini dans les documents déposés en vue de l'obtention des ordonnances. Nous sommes aussi en désaccord avec le fait que la tâche première des demandeurs consiste à localiser les actifs de Quadriga. À notre avis, les demandeurs ou



- leurs conseillers ne devraient se charger d'aucune partie de l'enquête des demandeurs ou des démarches de recouvrement. Ces efforts sont entrepris dans l'intérêt supérieur des utilisateurs touchés; nous estimons donc que la responsabilité principale de ce travail devrait incomber à une partie indépendante et impartiale, comme le contrôleur. À l'article 16 de la décision portant sur les représentants, il est clairement stipulé que le travail d'enquête et de recouvrement relève de la responsabilité du contrôleur.
- b) Dans la mesure où le CR se concerta avec le contrôleur pour les décisions clés et les mesures à prendre, nous avons inclus dans le projet d'ordonnance des dispositions qui obligent le CR à consulter aussi les représentants.
  - c) Les utilisateurs touchés craignent que l'exercice entraîne des honoraires supplémentaires. Par ailleurs, la portée du mandat du CR est limitée. Comme c'est le cas pour les représentants, nous espérons que [0:10:21.3] l'ordonnance fixera un plafond pour les honoraires et les débours du CR. Ce plafond pourrait être assujéti à un processus budgétaire courant. Nous serons disposés à entendre les conseils et l'avis du contrôleur sur le montant de ce plafond lorsque nous connaîtrons la portée du mandat du CR et comment il [0:10:42.6] s'arrime à celui du contrôleur, sans double emploi.

[0:10:50.0 ] Cette lettre aux demandeurs a été envoyée à maître Stewart [0:10:54.4]. Comme le Comité officiel n'est pas encore officiellement formé, nous pensons avoir trouvé un juste milieu entre la protection des droits des utilisateurs touchés et l'importance de contester toute modalité des ordonnances et de s'assurer qu'elles nous procureront, comme représentants, des droits de consultation suffisants pour faire notre travail. Il est aussi clairement indiqué que les doubles emplois et les frais qui en découleraient sont un important motif de préoccupation pour les utilisateurs touchés. C'est essentiellement notre point de vue. Nous pensions initialement permettre les questions, mais ce n'est malheureusement pas possible. Je vous invite donc tous à nous envoyer un courriel si vous en avez. Nous regrouperons vos questions dans une FAQ, qui sera le principal moyen de répondre, et nous essaierons de répondre directement à quelques demandes de nature plus spécifique, si le temps le permet.

[0:12:17.8] Voilà qui résume notre point de vue sur cette requête en attendant la formation du Comité officiel. Sinon, en ce qui concerne ce comité, nous avons envoyé un appel de déclaration d'intérêt. Ce message devrait se trouver sur le site Web. Si ce n'est pas le cas, il sera bientôt mis en ligne. Si vous voulez faire partie du comité, nous vous invitons à poser votre candidature, si ce n'est pas déjà fait. Il y a des obligations, votre nom sera rendu public et vous devez bien comprendre tout ça, mais si vous êtes intéressés, vous avez quelques mesures à prendre pour présenter votre candidature. Il suffit de suivre les consignes du message. Nous avons bien hâte de recevoir vos candidatures. C'est ce qui met fin à cet appel. Nous attendons vos questions et nous ferons de notre mieux pour y répondre dans les meilleurs délais. Merci. Je raccroche maintenant.

